

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Cet accusé de réception est délivré par la Direction générale des Finances publiques.

Vous avez déposé une demande, le 12/11/2019 à 14:59, qui a été enregistrée sous le numéro

Vous serez informé(e) du traitement de votre demande par un message envoyé à votre adresse électronique

Nos services répondront à votre demande dans un délai d'environ 5 jours. Merci de ne pas la renouveler.

Vous pouvez suivre l'avancement du traitement de votre demande en consultant votre messagerie sécurisée, disponible dans votre espace particulier sur le site impots.gouv.fr.

Rappel de votre demande

(identifiant)

Ma question à l'administration

Bonjour,

Bien que l'année 2018 ait été une année bianche, j'ai matgré tout payé les prélèvements sociaux pour un montant de ... €.

Je vous demande donc de bien vouloir procéder à leur dégrèvement.

Sincères salutations.

Retrouvez vos services compétents sur impots.gouv.fr dans votre espace particulier, rubrique "Consulter"/"Ma situation fiscale personnelle"/"Mas services compétents".

